

Conseil municipal du 12 mars 2019  
Note de synthèse  
Annexe n° 3



## **Budget primitif assainissement 2019**

### **Note de présentation**

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif et transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes de 3 500 habitants et plus.

### **RESULTATS 2018**

Les résultats de clôture pour l'exercice 2018 sont :

- Pour la section d'exploitation : un excédent cumulé de 627 853.23 €
- Pour la section d'investissement : un excédent cumulé de 311 658.31 €
- Soit un résultat de clôture de 939 511 .54 €

Les restes à réaliser de 2018 reportés en 2019 s'élèvent à 32 544 €. Ils concernent les engagements relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la place Paloquine et Chemin Neuf et les travaux d'assainissement 2019.

### **PREVISIONS 2019**

Les travaux prévus au budget 2019 concernent la reprise des réseaux de la place Paloquine et du Chemin Neuf et rue des Essais pour un montant de 163 494 €TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Conformément au schéma directeur assainissement, la commune reprendra les rues identifiées en priorité dans le schéma dans l'objectif d'éliminer les eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration, le montant des travaux s'élève à 1 607 046 €TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'agence de l'eau et du département. Dans l'attente de connaître le montant de l'aide, le budget a été équilibré par un emprunt.